

QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DES COURS D'EAU DU BAS-RHIN. SEQ-EAU V2 - APTITUDE À LA BIOLOGIE INDICE «ÉTAT MACROPOLLUANTS»



REMARQUES

Cette carte est réalisée à l'échelle du département. Elle représente la qualité des cours d'eau à partir des résultats obtenus sur les stations de mesures fonctionnant sur le département.

Les classes de qualité ont été calculées à l'aide d'un outil provisoire opérationnel non validé : le SEQ-Eau v2. L'indice pris en compte est l'indice annuel de l'année 2008 «d'état macropolluant» qui synthétise en un indice toutes les altérations caractérisant la potentialité de l'eau à la biologie.

Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural
et de l'Environnement - Service Rivières

R.I.D. 67

Contacts :

Hervé PAUTRAT
herve.pautrat@cg67.fr - 03 88 76 65 16

Alain KIEBER
alain.kieber@cg67.fr - 03 69 20 75 40



LE CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN
AU 67 DE VOS VIES



QUALITÉ DES COURS D'eau DU BAS-RHIN

→ SYNTHÈSE
DE LA CAMPAGNE 2008



SITUATION EN 2008

Une tendance générale continue à l'**amélioration** sur les 2 dernières décennies est observée ; avec une nette augmentation des stations classées en qualité «bonne» **depuis les années 1990**.

Durant les années 1980, 3 stations sur 4 étaient caractérisées en «qualité médiocre». Selon les années, plus du tiers des stations pouvait être classé en «qualité mauvaise».

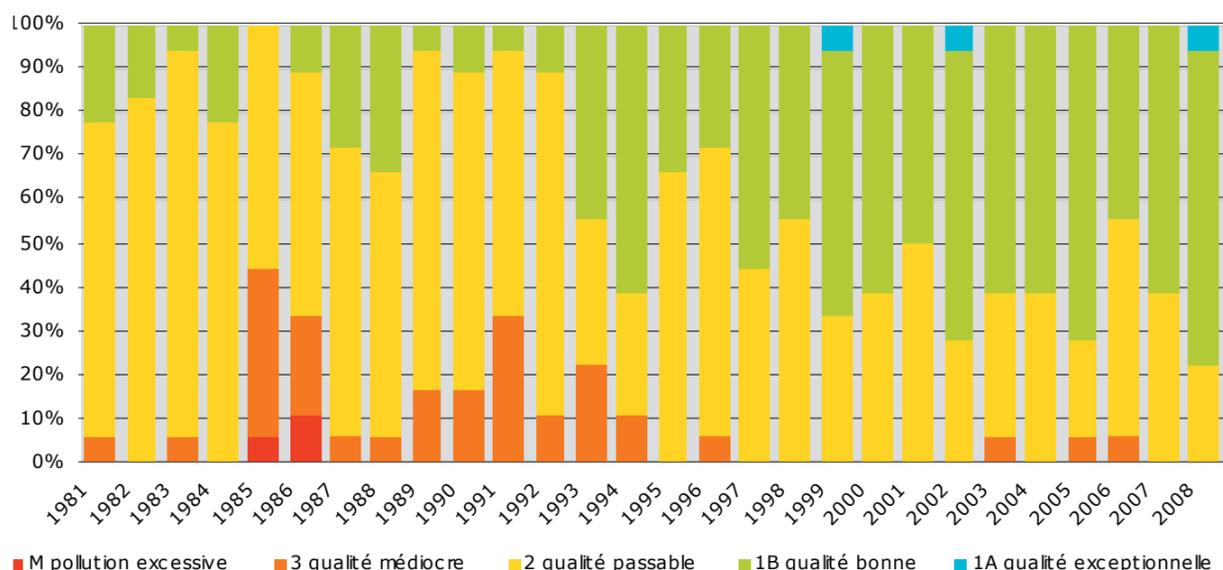
Maintenant, les **deux tiers des stations** sont en «**bonne qualité**» et les stations de qualité «mauvaise» ont disparu.

L'**année 2008** est selon le graphique ci-dessous la **meilleure année** jamais enregistrée depuis 1971. En effet, les stations classées en «qualité exceptionnelle» et en «bonne qualité» n'ont jamais été aussi nombreuses. De plus les stations classées en «qualité médiocre» et en «pollution excessive» ont disparu.

La tendance à l'**amélioration** est amorcée, mais cette amélioration semble évoluer plus **timidement** depuis le début des **années 1990**.

Évolution de la qualité

(18 stations historiques) - Grille d'objectif de qualité (dite "grille de 1971")



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Conseil Général du Bas-Rhin s'engage activement dans la **préservation de l'environnement** naturel, notamment des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Le département dispose depuis 2001 de **son propre réseau d'observation de la qualité des cours d'eau** appelé Réseau d'Intérêt Départemental ou **RID 67**.

Unique exemple de ce type dans le grand est de la France, ce dispositif a pour objet :

- > d'avoir une connaissance plus fine de la qualité du «chevelu» des rivières bas-rhinoises qui représente plus de 3 500 km,
- > d'évaluer la politique du Conseil Général sur l'aspect «cours d'eau»
- > d'établir les priorités d'interventions en matière de lutte contre la pollution,
- > de suivre l'efficacité des actions entreprises en particulier en milieu rural et dans les hauts-bassins.

PERSPECTIVES

La qualité des grands cours d'eau s'est indiscutablement améliorée. La poursuite de cette amélioration semble ralentir ces dernières années.

Trois principaux freins peuvent être évoqués :

- Les **principales sources de pollutions ont été traitées** en urgence car elles constituaient la plus grande part. Il existe encore de très nombreuses petites sources dont le recensement est plus difficile et dont la résorption est plus délicate.
- Le suivi récent du réseau hydrographique plus fin (**affluents** et sous affluents des cours d'eau principaux) a montré une **situation très dégradée** sur de nombreux secteurs. Ces petits cours d'eau combinent la plupart du temps **plusieurs facteurs de dégradations** :
 - > nombreux rejets et **pollutions diffuses** liées à l'occupation du sol,
 - > fortes dégradation de l'**hydromorphologie** et donc réduction du pouvoir autoépurateur de la rivière,
 - > les **débits très faibles** voir inexistantes durant les **périodes estivales**, les rejets polluants constituent souvent le seul écoulement de la rivière.
- Le suivi de polluants autres que la charge organique, comme les **matières azotées et phosphorées** a montré une situation souvent dégradée. Les origines sont plus diverses (activités industrielles, artisanales, agricoles...), souvent diffuses et très nombreuses. Une mauvaise action individuelle ou ponctuelle en tête de bassin sur un petit cours d'eau peut être extrêmement pénalisante pour tout le bassin versant.



ATTEINDRE LE "BON ÉTAT"

L'**amélioration de la qualité des cours d'eau** pour atteindre l'objectif de «bon état» fixé par la Directive Cadre sur l'Eau est une action **longue et complexe**.

Pour atteindre cet objectif, trois principaux leviers sont actionnés :

- **La réduction des flux de pollutions.** La poursuite des efforts dans le domaine de l'assainissement est absolument indispensable pour réduire les flux en phosphore. Les travaux devront porter sur l'installation épuratrice en elle-même (remplacement des anciennes stations d'épuration, mise en place de dispositifs de traitement du phosphore), mais également sur les réseaux (renforcement, renouvellement, élimination des eaux claires parasites) et les déversoirs d'orage afin de limiter les rejets directs sans traitement au milieu naturel.
- **La réduction des pollutions diffuses,** souvent d'origine agricoles (réduction des fertilisants, mise en place et renforcement des bandes vertes le long des fossés, cours d'eau ou en plein champ...).
- **La renaturation des cours d'eau.** L'effort devra également porter sur les travaux de renaturation des cours d'eau afin de reconstituer les habitats propices au développement de la faune et de la flore et accroître ainsi les capacités d'autoépuration naturelles du milieu.